

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du Gouvernement du 19 octobre 2016 relative à la mise en place d'un dialogue avec les organisations syndicales représentatives des personnels de police

NOR : INTK1623971J

Le ministre de l'intérieur à destinataires in fine.

J'ai rencontré ce jour au ministère de l'intérieur les organisations syndicales représentatives des personnels tous corps de la police nationale.

J'ai pu leur dire mon soutien dans le contexte actuel et rappeler les différentes mesures déjà mises en place, notamment dans le domaine des effectifs et des moyens.

J'ai également pu rappeler les principes qui doivent conduire en permanence l'action de la police nationale.

J'ai décidé que ce temps d'échange et d'écoute serait prolongé dans chaque département.

C'est pourquoi, dès lundi 24 octobre, vous recevrez, avec les directeurs départementaux de la sécurité publique, les organisations syndicales représentatives des personnels tous corps de la police nationale de votre département afin d'engager un dialogue sur les conditions de travail des policiers, et notamment dans le domaine de l'immobilier, sur l'allègement des charges indues ainsi que sur les dotations en matériel.

Vous m'adresserez pour le 1^{er} décembre au plus tard un rapport sur les conclusions de ce dialogue accompagné de vos préconisations.

Ces comptes-rendus pourront venir compléter le plan pour la sécurité publique que j'annoncerai début novembre.

Fait le 19 octobre 2016.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE

DESTINATAIRES

(Pour attribution)

Monsieur le préfet de police;

Monsieur le préfet de police des Bouches-du Rhône;

Mesdames et Messieurs les préfets de zones, de régions et de départements;

Mesdames et Messieurs les préfets des départements et territoires d'outre-mer;

Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale;

Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur.